



« JOYEUX NOËL A FIVES ! »

- Du 1er au 31 décembre 2018 -

UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE FIVES

**Article 1 : GENERALITES**

L'Union Commerciale et Artisanale de Fives propose une animation commerciale.

Les clients pourront participer à un jeu-concours pour tenter de gagner des cadeaux offerts par les commerçants.

**Article 2 : DATES**

Du 1er au 31 décembre 2018 inclus, le public est invité à participer au jeu-concours sans obligation d'achat.

La liste des enseignes participantes est disponible sur internet : [www.destination-lille.com](http://www.destination-lille.com).

**Article 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les clients ayant un ticket gagnant sont récompensés d'une bouteille de crémant ou d'un ballotin de chocolats.

Tous les clients participants (tickets gagnants comme perdants) peuvent tenter leur chance au grand tirage au sort final, en renseignant leurs coordonnées au dos des tickets à gratter puis en le glissant dans l'urne – 1 gagnant par commerce participant.

**Article 4 : RESTRICTIONS**

Ce jeu est uniquement ouvert aux personnes majeures, clients des commerçants participants.

Une participation par foyer par commerce.

Ne peuvent participer au jeu : les commerçants adhérents aux Unions Commerciales et participants à l'opération, leur personnel, les membres des bureaux des Unions Commerciales, les salariés et stagiaires de la FLCAS, leur conjoint et/ou famille.

**Article 5 : NATURE ET VALEUR DES LOTS**

Lots des tickets à gratter gagnants : des bouteilles de crémant ou des ballotins de chocolat d'une valeur unitaire d'environ 5€.

Dotations des gagnants au tirage au sort : des enveloppes de 30€ de bons d'achat à valoir chez les commerçants participants durant leur période de validité.

**Article 6 : ATTRIBUTION DES LOTS**

Un lot offert par ticket à gratter gagnant.

Une enveloppe de bons d'achat offerte par gagnant au tirage au sort.

**Article 7 : INFORMATIONS AUX PARTICIPANTS**

Toute contestation à ce jeu ne se fera et ne sera prise en considération qu'après la clôture du jeu.

*Ce règlement est consultable librement sur le site Internet : [www.destination-lille.com](http://www.destination-lille.com)*

*Le présent règlement est disponible sur simple demande écrite à la FLCAS, 28, rue de Paris – 1<sup>er</sup> étage – 59000 Lille.*

*La FLCAS et l'Union Commerciale et Artisanale de Fives ne sauraient être responsables, au cas où ce jeu viendrait à être annulé pour un cas de force majeure. Les coûts d'affranchissement sont à la charge des participants et ne sont pas remboursables.*

Opération organisée avec le soutien de la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS)

renseignements : 03 20 57 50 14 – [contact@destination-lille.com](mailto:contact@destination-lille.com)

